



LE 4 PAGES

Le bulletin d'information CGT de Sorbonne Université

Septembre 2026

L'été caniculaire qui s'achève a une nouvelle fois confirmé la place centrale des services publics et des fonctionnaires dans la société avec la mobilisation exemplaire des pompiers contre les incendies causés par le réchauffement climatique. Leur dénonciation du manque de moyens, de matériels et de personnels illustre à nouveau la déshérence des services publics. **Nous serons avec eux en grève et dans la rue le 29 septembre, à l'appel de l'intersyndicale nationale de la fonction publique**, pour demander plus de moyens et une augmentation de nos salaires. Pour combattre les catastrophes et construire une société solidaire, il faut plus de services publics et plus de fonctionnaires !

A Sorbonne Université, la rentrée s'est déroulée dans un climat très tendu. Faute de moyens, certains services sont en fonctionnement dégradé et doivent revoir à la baisse leurs missions.

Toujours faute de moyens, le volume de certains enseignements ne peut plus être assuré et certaines formations sont menacées. Au non renouvellement de nombreux postes dans le cadre de la révision des effectifs s'ajoute la mise en place d'un plan social silencieux, impliquant le départ de nombreux contractuels dont les contrats ne sont pas prolongés.

C'est la conséquence de la politique gouvernementale d'appauvrissement des universités, mais aussi de certains choix de la présidence. **La Cité de l'innovation**, dont l'inauguration est sans cesse repoussée, constitue à cet égard un dévoiement qui pèse lourdement sur notre budget.

Les récentes révélations du *Monde* sur une possible opération de barbouzerie de services israéliens visant l'expression des élus syndicaux au Conseil d'administration sur la question de la Palestine illustrent aussi la tension inédite de cette rentrée.

Dans ce contexte, vous pouvez compter sur la CGT pour défendre sans concession notre service public et nos conditions de travail.



dans ce bulletin

Le CFPB au bord de l'implosion p3

Emplois étudiants p.3

Hausse des signalements p.3

La rentrée de l'INSPE p.4

Le point sur nos droits p.6

CFPB : la plateforme de mutualisation des travaux pratiques de la FSI au bord de l'implosion.

Au niveau du personnel, les accidents de travail et congés maladie explosent dans un contexte de turn over permanent. Des signalements pour risques RPS ont été déposés.

Cette rentrée se fait avec 30% d'effectifs en moins. C'est l'équivalent d'un plateau technique. Les nouvelles maquettes ont été acceptées par la gouvernance sans prise en compte de leur faisabilité et soutenabilité. Les directeurs d'UFR lui ont adressé un courrier, sans réponse.

Les conséquences sont déjà visibles : détérioration de l'enseignement aux étudiants et souffrance des personnels contraints à un mal-travail (Pour certaines UE de L2 et L3 Sciences de la Vie, un volume de TP diminué par rapport au volume annoncé dans les

maquettes d'UE,) A leur initiative, les enseignants et personnels techniques portent la charge de la réalisation coûte que coûte du service public en se démenant au-delà de leurs fonctions pour trouver des solutions et les étudiants subissent des conditions d'études détériorées.

Pour rappel, la présidente est légalement responsable de la sécurité et de la protection de la santé physique et mentale de l'ensemble des personnels et des usagers dans l'enceinte de son établissement d'une part et d'autre part, en tant qu'**ordonnateur, représentant légal** et détenteur de l'**autorité exécutive** de l'établissement, le **président d'université** engage plusieurs niveaux de responsabilité si l'offre de formation ou la maquette pédagogique d'un diplôme national validé n'est pas intégralement assurée.

Emplois étudiants

Avant l'été nous alertions sur la diminution drastique du volume d'heures des emplois étudiants, ainsi que sur la baisse de leur rémunération (diminution du coefficient de rémunération des emplois étudiants de 1,1 smic au lieu de 1,3).

Les conséquences sont visibles dès aujourd'hui. **A la faculté des Lettres**, seulement 30% des heures demandées ont été accordées. Cette diminution oblige à fermer le libre-service à Malesherbes (mise à disposition de postes de travail et de salles, accès au système de reprographie gratuit) ainsi qu'à Serpente, et à restreindre les horaires à Clignancourt (décalage de l'ouverture une semaine après la rentrée, ouverture 18h sur 3 jours par semaine, au lieu de 40h sur 5 jours par semaine). **A Jussieu**, Capsule est contraint de réduire les horaires pour les étudiants (fermeture à 17h00). L'accompagnement et l'accueil des enseignants pour l'ouverture et la mise en fonctionnement des salles y est dégradé : retard le matin, un personnel pour quatre étage et il n'y a plus de personnel pour les fermetures après 17h à partir du mois de septembre.

Hausse des signalements

Depuis début juin à aujourd'hui, nous comptons 26 signalements RSST et RPS. C'est du jamais vu pendant cette période. Tous ces signalements mettent en lumière la dégradation des conditions de travail. Leur traitement se concentre uniquement sur des questions de personnes, ce qui traduit la volonté de ne pas interroger les moyens mis à disposition des personnels, la charge de travail, le manque d'effectifs et une politique des primes désastreuse.

La rentrée de l'Inspé confirme nos craintes.

La mise en place de la réforme de la formation a pour conséquence un effondrement des effectifs étudiants. Avec cette réforme, les masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ferment : plus de M1 MEEF dès cette rentrée ; seuls les M2 MEEF existent encore, mais ils fermeront à la fin de l'année. Ces formations sont remplacées par le master M2E. Or, cette nouvelle formation est réservée aux seuls lauréats du nouveau concours de L3. Et les résultats sont sans appel.

Pour le second degré, voici par exemple les effectifs étudiants provisoires pour 2026/27 :

Second degré et CPE	Parcours	M2 MEEF	M1 M2E	M2 M2E	Effectifs provisoires
	Allemand	2	-	-	
	Anglais	76	25	23	
	Arabe	4	0	1	
	Arts plastiques	28	1	3	
	Chinois	9	0	0	
	Documentation	19	5	11	
	Économie Gestion	16	0	7	
	Éducation musicale	3	3	1	
	EPS	35	6	11	
	Espagnol	16	5	6	
	Histoire-géographie	148	8	22	
	Italien	6	0	0	
	Lettres	47	37	10	
	Mathématiques	20	24	22	
	Philosophie	13	9	4	
	Physique-Chimie	2	3	9	
	SES	15	5	1	
	SVT	2	2	7	
	CPE	35	4	9	
	TOTAL	461	133	138	

De nombreuses filières se retrouvent avec un ou deux étudiants par formation : Arts plastiques, Éducation musicale, Arabe, SES, SVT. Pour certaines filières, c'est encore pire avec 0 étudiant : Chinois, Italien, Eco-gestion.

Pourtant, il a été demandé à certains enseignants de concevoir en urgence de nouvelles maquettes. Des agents ont été recrutés, les services d'enseignement préparés...

En ce qui concerne le 1^{er} degré, c'est moins grave mais néanmoins très inquiétant. Alors que nous avons environ 650 étudiants en MEEF 1^{er} degré, il y a cette année 44 M1M2E et 72 M2M2E.

Cette situation n'est pas propre à l'Inspé de Paris. Dans la plupart des filières, on assiste à un effondrement des effectifs dans les M2E par rapport aux anciens master MEEF. C'est le résultat de la réforme des concours de recrutement de l'éducation nationale, notamment avec l'organisation du concours à la fin de la L3, au lieu de la fin du L2 précédemment.

Depuis des mois, nous lançons des alertes sur cette situation et ses conséquences à venir, aussi bien au niveau du ministère qu'au niveau de Sorbonne Université et de l'Inspé de Paris (voir par exemple cette communication de la CGT FERC Sup de SU il y a un an : <https://cgt.fercsup.net/syndicats/ile-de-france/sorbonne-universite/article/quel-avenir-pour-l-inspe-7584>).

Que va-t-il donc advenir des services des enseignants ? Leur inquiétude est renforcée par cette réforme, par laquelle le ministère impose 50 % d'enseignants « de terrain », c'est à dire en poste à l'Éducation nationale (temps partagés, PEMF, PFA), contre 30 % auparavant. Que vont donc devenir les personnels enseignants affectés à temps plein à l'Inspé ?

On nous dit que cela va aller mieux l'an prochain, qu'on va ouvrir aux non-lauréats, qu'on mettra en oeuvre des « prépa concours », que cela sera compensé par la LPE (Licence professorat des écoles)... Quelles garanties avons-nous ? Le ministère lui-même est conscient de cela. Il écrivait le 29 juin dernier dans un document remis aux syndicats : « *Il est quasi certain que les groupes de lauréats vont avoir une taille réduite, et cela s'amplifie pour les concours dont le nombre de postes est inférieur à 100, soit la majorité des concours... Adaptabilité de la carte de l'offre de formation, coopération entre Inspé... La nécessité d'innover s'impose* » ! En fait, c'est un plan social qui se prépare, avec des fermetures de parcours de formation et des regroupements de certains Inspé.

Nous craignons des « mutations forcées », des pressions pour obtenir des départs « volontaires »... Et cela ne touchera pas que les enseignants ; car s'il y a moins d'étudiants, il y aura forcément moins de personnels BIATSS.

L'Université doit donc recevoir au plus vite les personnels afin d'évaluer la situation et envisager des mesures garantissant l'emploi (reclassement, changement d'affectation choisie, etc.). Aucune suppression de poste (en particulier pour les nombreux BIATSS contractuels) n'est envisageable pour nous. Ce n'est pas au personnel de faire les frais de cette réforme. Les mesures évoquées par la

direction de l'Inspé Paris, par exemple l'ouverture aux non-lauréats des M2E (mesure qu'elle a précédemment refusée alors que les syndicats le demandaient), risquent de se résumer à un pansement sur une jambe de bois. En effet, l'objectif du ministère est clair depuis le départ : faire des économies budgétaires et « désuniversitariser » la formation des enseignants. Dans le contexte budgétaire et politique actuel, il y a tout lieu de craindre que cette politique ne s'aggrave.

D'autant plus qu'à Paris cela intervient dans un contexte très dégradé à l'Inspé. Depuis plusieurs mois, les signalements au RSST (registre santé sécurité au travail) se multiplient, témoignant d'un climat délétère. Depuis 2013, c'est déjà la 5^e réforme de la formation des enseignants que le ministère nous impose.

Autre incertitude qui aggrave ce climat anxiogène : le changement de rattachement de l'Inspé et la réforme des statuts. L'inspé, actuellement rattaché à la faculté des Lettres, doit passer au niveau interfacultaire. Comment ? Avec quelles conséquences pour les personnels ? C'est actuellement le flou le plus total. Nous craignons que cela se traduise par des mutualisations et des pertes de postes, en particulier au niveau des BIATSS.

L'Université doit donc prendre la mesure de la gravité de la situation à l'Inspé et entendre enfin les personnels. Nous demandons des garanties sur l'emploi et les reclassements. La santé des personnels n'est pas négociable. Dans ce climat de souffrance, l'université doit mettre en place un véritable plan de prévention des risques psycho-sociaux. Comme le soulignait un élu de l'Inspé lors de la réunion de rentrée, « *Nous refusons d'être découpés en petits morceaux* » !



Avec la CGT, connaître ses droits c'est essentiel. Les défendre c'est vital ! Statut & Carrière : ce qui change pour vos droits à la rentrée.

Autorisations spéciales d'absence (ASA)

Un décret du 6 juillet 2026 qui entrera en application en 2027 dans l'ensemble de la Fonction Publique est paru. Il s'agit de la mise en place d'un cadre réglementaire national pour les ASA en lien avec la parentalité et les événements familiaux (auparavant gérées de façon différentielle, localement).

Ce qu'il faut retenir :

ASA DE DROIT	ASA sous condition de nécessité de service
Mariage/ PACS : 5 jours	Grossesse (à partir 3eme mois) : 1h/jour
Décès conjoint : 5 jours	Garde d'enfant malade sauf handicap, moins de 16 ans : 6 jours (12 pour monoparentale)
Décès d'un enfant : 12 jours (14 jours si 25 ans)	
Décès d'un proche (parent, frère, sœur) : 3 jours	Aménagements d'horaires
Le congé rémunéré pour l'annonce de la survenue d'un handicap, d'un cancer ou d'une pathologie chronique chez un enfant est passé de 5 à 10 jours ouvrables	Rentrée scolaire, allaitement (1 heure), parcours PMA ou préparation à la naissance
Grossesse : absence pour examens médicaux obligatoires	
Adoption : 5 jours pour entretiens d'agrément	

Congé supplémentaire de naissance (CSN) applicable dès juillet 2026

Issu de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2026, le CSN est un nouveau droit individuel ouvert aux **agent-es publics** titulaires et contractuel·les).

- **Durée** : Jusqu'à 2 mois d'allongement, cumulables avec les congés maternité, paternité ou d'adoption. Ouvert aux deux parents.
- **Modalités** : À prendre obligatoirement dans les 9 mois suivant l'arrivée de l'enfant (fractionnement possible).
- **Démarche** : Demande par lettre recommandée à l'employeur un mois avant la fin du congé maternité/paternité.
- **Rémunération** : 70 % du traitement brut (indicatif, primes et indemnités) le 1^{er} mois, puis 60 % le 2^e mois.

La CGT continue de revendiquer le maintien du salaire à 100 % !

Temps Partiel Thérapeutique (TPT) évolutions au 1er août 2026

Après l'introduction d'un jour de carence et l'indemnisation du congé maladie à 90%, le gouvernement vient de publier le décret 2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux congés de santé des agent-es publics et militaires qui détricote une fois de plus nos droits et s'attaque au temps partiel thérapeutique et au contrôle des congés maladie.

À compter du 1er août 2026, la réglementation encadrant le temps partiel thérapeutique (TPT) évolue sur plusieurs points :

- **Durée allongée** : Autorisation possible directement pour 1 an (au lieu de tranches de 1 à 3 mois).

• Délais de réponse imposés à l'administration :

- Agent·e en activité ou en CMO : 1 mois maximum pour statuer.
- Agent·e en CLM, CLD, CITIS ou renouvellement : la décision doit être rendue au plus tard le jour de la reprise.
-

• Contrôle médical immédiat : L'administration peut faire examiner l'agent·e par un médecin agréé dès réception de la demande. Attention : l'absence non justifiée à cette convocation vaut renonciation au TPT.

• Encadrement des refus : Tout refus doit être motivé et fondé exclusivement sur les nécessités de service ou l'avis du médecin agréé.

La CGT dénonce la stigmatisation des agents dont la santé est fragile. Cette mesure donne la priorité au service à rendre plutôt qu'aux conditions de travail. Les agents publics ne sont pas responsables du désinvestissement de l'Etat et de la casse des services publics qui nuisent à la bonne réalisation des missions. Elle renforce le formalisme et établit un hyper contrôle des congés maladie en rendant responsables chaque agent de son état de santé tout en sous-entendant qu'ils bénéficient d'arrêts de complaisance.

Congés maladie : Durcissement des règles au 1^{er} septembre 2026

À compter du 1^{er} septembre 2026, les arrêts de travail doivent impérativement être prescrits via le formulaire homologué par la CPAM. Leur durée, sauf exception encadrée, ne peut être supérieure à 31 jours pour un arrêt initial et 62 jours pour un renouvellement. Le renouvellement de l'arrêt ne pourra être prescrit que par le médecin prescripteur de l'arrêt initial, le médecin traitant, la sage-femme ou le chirurgien-dentiste.

L'administration peut faire procéder au contrôle administratif de l'arrêt de travail du fonctionnaire placé en congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée mais aussi en CITIS (Congé pour

invalidité temporaire imputable au service) par toute personne dûment habilitée à cet effet.

La listes des personnes « dûment habilitées » à ces contrôles, par nature différentes des médecins experts, n'a pas été détaillée.

En cas d'absence considérée comme injustifiée ou en cas de refus du contrôle, l'administration procède à l'interruption du versement de la rémunération jusqu'à la date de fin de cet arrêt. L'examen de contrôle des congés maladie (CMO, CLM, CLD) et CITIS pourra dorénavant se faire à distance (télémédecine).

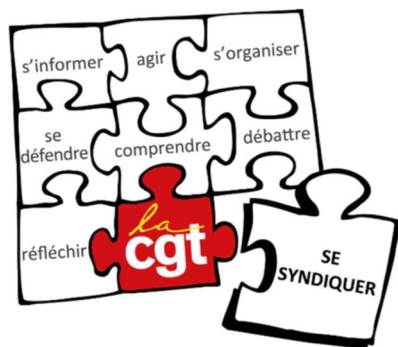
Cerise sur le gâteau ou les queues de cerise pour les sans dents !

Le décret n° 2026-809 du 21 août 2026 modifie le taux de prise en charge des honoraires et soins dentaires par l'Assurance Maladie.

La santé de classe s'amplifie avec l'accroissement des remboursements et avec le transfert de charges sur les complémentaires santé (et donc une hausse générale des cotisations de mutuelle) et du reste à charge pour les assurés.

En octobre 2023, un décret avait déjà fait passer le remboursement des soins dentaires de 70% à 60%. Après la hausse des franchises médicales et des participations forfaitaires (1 euro par boîte de médicament, 1 à 2 euros par consultation...), nouvelle étape en 2027 : la prise en charge des soins dentaires par le régime général de la sécurité sociale qui diminue à 50%.

Ne restez pas isolé.e, syndiquez-vous !



Se syndiquer à la CGT, c'est avoir une action concrète dans un syndicat inter-catégoriel dont l'action est également visible dans d'autres secteurs, à l'échelle de la société.

C'est être solidaire des luttes menées par l'ensemble des adhérent·es de la CGT avec tous celles et ceux que l'économie capitaliste exploite et malmène (les sans-papiers, les sans-logis, les précaires).

C'est participer activement à la mise en convergence des luttes des salarié·es et penser leurs enjeux en terme de choix de société.

On nous construit une société violente, sans garanties, sans droits, sans respect et sans pitié. Nous n'en voulons pas !

Seule l'action ouvre des possibles ouverts et prometteurs

Rien ne peut justifier la perte des acquis, sinon une volonté idéologique et dogmatique visant à restaurer un système où les salarié·es n'auraient plus de garanties collectives.

C'est maintenant qu'il faut réagir et que l'action s'impose.

C'est aujourd'hui que chacun doit s'engager.

Toute bataille non engagée est perdue d'avance.

C'est le moment de se syndiquer et de choisir la CGT !

